Du talc à l'amiante

MICHEL POURCELOT

Le premier groupe industriel de santé au monde vient d'être condamné, le 4 mai, par la justice américaine, à verser 110 millions de dollars (environ 101 millions d'euros) à une plaignante atteinte d'un cancer des ovaires et utilisatrice d'un de ses produits d'hygiène contenant du talc.

Ces derniers, utilisés pour l'hygiène des femmes et des bébés, font l'objet de plus de 3 000 poursuites dans le monde, dont 1 200 aux États-Unis, selon l'agence Bloomberg. Si toutes n'ont pas abouti, trois ont déjà donné lieu l'an dernier à des condamnations de Johnson & Johnson (J&J) par la justice américaine. Qui s'ajoutent à celles concernant un tout autre produit, le Risperdal, un antipsychotique accusé par quelque 18 500 hommes de leur avoir fait pousser des seins.

Un sujet difficile à saisir

12 C'est le nombre de marques de talc contenant de l'amiante commercialisées en Corée du Sud en 2009, dont une marque allemande.

Les études concernant la nocivité du talc se montrent contradictoires, mais les scientifiques recommandent cependant de ne pas utiliser de talc sur les muqueuses. Saisie à la suite de plusieurs signalements concernant son utilisation en milieu professionnel, l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, avait, en 2012, émis un avis dans lequel elle affirmait ne pas pouvoir se prononcer à la lueur des données épidémiologiques et toxicologiques alors disponibles. Elle avait confirmé que le talc pouvait contenir de l'amiante, selon les différents gisements de production, dont le niveau de connaissance est assez limité, sauf dans certains pays occidentaux. Sans s'attarder sur la talcose, l'agence avait signalé l'exposition des travailleurs lors des opérations d'utilisation et de traitement du talc, en particulier dans l'industrie du caoutchouc et de fabrication de céramiques, de peintures, d'émaux, et de divers produits. Mais surtout souligné que, depuis 2010, le talc est considéré chez l'homme comme cancérogène avéré quand il contient des fibres d'amiante et possible quand il n'y en pas par le Centre international de recherche sur le cancer, agence de l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé. Bref, on attend des études plus poussées même si le péril peut être en la demeure.

Zoom : Un minéral qui sent le souffre

Également condamné, dans le procès américain du 4 mai, à verser une indemnisation, dans une proportion de 1 %, un géant français des minéraux a en outre été accusé par le journal *Le Monde* de participer indirectement au financement des talibans en Afghanistan, en s'y fournissant en talc. L'entreprise a démenti.

AFOC de l'Essonne
Lundi et jeudi aprés midi,
Adresse : 12, Place de l'Agora - 91000 Évry
TEL : 01 60 79 22 18
@ : afoc91@gmail.com
https://twitter.com/afoc91
BLOG http://afoc91.unblog.fr